

Sevran s'engage dans la 5e Nuit de la Solidarité

Le 22 janvier, Sevran participera à une opération de recensement et d'accompagnement des personnes sans-abri

Pour cette nouvelle édition, 33 communes de la Métropole du Grand Paris, dont Sevran, se sont engagées aux côtés de Paris dans l'organisation de ce décompte solidaire. Neuvième édition parisienne depuis 2018, cette opération s'inscrit dans un contexte de fortes tensions sur le dispositif métropolitain d'hébergement d'urgence.

La Nuit de la Solidarité repose sur une méthodologie éprouvée, développée par les services de la Ville de Paris avec l'appui de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur) et validée par un comité scientifique indépendant. Elle permet de recenser anonymement les personnes sans solution d'hébergement, de dresser leurs profils et d'identifier leurs besoins en matière de logement et d'accompagnement social.

Les enseignements de l'édition 2025

Lors de la précédente édition du 23 janvier 2025, selon les données de la Métropole du Grand Paris, 3 507 personnes sans-abri ont été recensées sur le territoire parisien et 768 personnes dans les trente communes participantes de la Métropole. À Sevran, 28 personnes avaient été rencontrées cette nuit-là.

Les questionnaires remplis auprès des personnes consentantes révèlent des difficultés majeures dans l'accès aux droits : 60% des répondants indiquent ne bénéficier d'aucun accompagnement social et 57% n'appellent pas ou plus le 115, le numéro d'urgence pour l'hébergement. Par ailleurs, 58% des personnes interrogées indiquent être sans-abri pour la première fois, selon le rapport de l'Apur.

Une démarche citoyenne et solidaire

Au-delà de l'apport de connaissances statistiques, la Nuit de la Solidarité constitue un levier de mobilisation essentiel. Comme le souligne Sabrina Ben Krich, responsable adjointe de la Maison Municipale de la Solidarité de Saint-Denis : « La Nuit de la Solidarité nous permet de mieux connaître les personnes sans-abri sur la commune. La passation d'un questionnaire par les bénévoles permet de collecter des données qualitatives sur les besoins des personnes à la rue, notamment en matière d'accès aux droits et aux services. »

Organisée sous la responsabilité de chaque commune partenaire, cette opération fédère l'ensemble des acteurs locaux : services municipaux, centres communaux d'action sociale, associations, services de l'État et citoyens bénévoles.

Résultats et perspectives

Les premières estimations sur les résultats du décompte 2026 seront rendues publiques début février 2026. Le rapport complet de l'Apur, présentant une analyse approfondie des données collectées, sera publié au début de l'été 2026. Cette nouvelle édition permettra d'approfondir les constats sur les spécificités des communes en matière de lieux d'installation et de besoins exprimés.

Vous souhaitez vous engager comme bénévole ?

La réussite de la Nuit de la Solidarité repose sur la mobilisation citoyenne. Pour participer en tant qu'enquêteur bénévole le 22 janvier 2026 et contribuer à cette action solidaire, rapprochez-vous du Centre Communal d'Action Sociale de Sevran.

CCAS de Sevran

Sa compétence, définie par les articles 137 et suivants du Code de la famille et de l'aide sociale, est :

- de mener une action générale de prévention sociale (aides facultatives allouées par une commission : secours d'urgence, réduction des frais de restauration scolaire, bons alimentaires...)
- d'assurer la mise en oeuvre des compétences du conseil départemental et de l'Etat en matière d'action sociale : RSA, aides aux personnes âgées et aux personnes handicapées (carte de stationnement, forfait Améthyste, demande de cartes d'invalidité ou de priorité...)

Toutes les personnes en situation de précarité sont accueillies, suivies, aidées ou orientées par les services spécialisés du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Sevran (CCAS). Le CCAS renseigne, instruit et gère les dossiers.

En savoir plus :

La commission du CCAS attribue, après examen de la demande, des aides de première nécessité.

À télécharger

[Formulaire d'aide médicale d'Etat](#) (.pdf - 236.3 Ko)

[Formulaire CMU ACS](#) (.pdf - 4.36 Mo)

[Certificat ophtalmologique pour les personnes malvoyantes](#) (.pdf - 1.04 Mo)

[Certificat médical handicap MDPH](#) (.pdf - 445.3 Ko)

[Formulaire bilan auditif](#) (.pdf - 418.16 Ko)

[Demande de carte handicap](#) (.pdf - 80.63 Ko)

CCAS - Les actes réglementaires

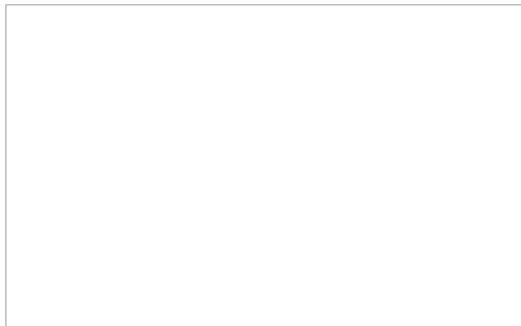


Les délibérations

Tampon



Les décisions



Les arrêtés

Publié le 16 janvier 2026